
DECISION N° : 186.09.2023

OBJET : Contrat avec Isabelle BOURDIAL, chargée de mission sur la programmation du salon Polar'Osny qui aura lieu sur la ville d'Osny le 25 novembre 2023

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le projet de contrat ci-annexé,

Considérant l'intérêt de cette intervention pour la manifestation Polar'Osny programmée par la Ville

DECIDE

Article 1 :

De signer avec Isabelle BOURDIAL, domiciliée au 46 rue Jean Jaurès à OSNY (95520), N° de SIRET 842 704 033 00013, un contrat de prestation de service en qualité de chargée de mission, pour la programmation du salon Polar'Osny qui aura lieu sur la ville le 25 novembre 2023.

Article 2 :

Ledit contrat prend effet du 30 juillet au 31 décembre 2023.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 2500 € (deux mille cinq cents euros), TVA non applicable, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 de la commune.

DIT que le paiement se fera par mandat administratif.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 19 SEP. 2023

Le Maire,



Michel LEVESQUE

Convention de Prestation

Entre : Isabelle BOURDIAL, Chargée de Mission sur le festival du polar 2021, Polar'Osny, domiciliée au 46 rue Jean Jaures à Osny (95520), N° de SIRET: 84270403300013

D'une part,

Et

La Ville d'Osny, représentée par Jean-Michel LEVESQUE, en sa qualité de Maire,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Contrat avec Isabelle BOURDIAL chargée de mission sur la programmation du salon du Polar qui aura lieu le 25 Novembre 2023. Le contrat prend effet du 30 juillet 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2 - Déroulement de la mission :

En sa qualité de chargée de mission, Isabelle BOURDIAL s'engage à initier la programmation en collaboration avec la directrice de la médiathèque. Isabelle BOURDIAL se charge notamment de la sélection des auteurs invités au salon du polar, qui aura lieu le samedi 25 novembre 2023.

Isabelle BOURDIAL propose les contenus éditoriaux et gère les contacts et les accueils des auteurs, des blogueurs.

Isabelle BOURDIAL se charge également de la programmation de Murder Party au château de Grouchy, et de l'organisation du prix Osny&Clyde.

Pour toutes ces actions, Isabelle BOURDIAL sera accompagnée administrativement par la directrice de la médiathèque.

Isabelle BOURDIAL est coadministratrice de la page Facebook dédiée à Polar 'Osny avec la directrice de la communication.

Isabelle BOURDIAL prépare et anime les tables rondes avec la collaboration de la directrice de la médiathèque et la bibliothécaire en charge des fonds polars à la médiathèque.

Isabelle BOURDIAL rédige les communiqués de Polar'Osny et conçoit le retour en image du festival. Elle rédige le bilan qualitatif du festival en collaboration avec la directrice de la médiathèque, qui rédige le bilan financier. Documents à communiquer après le festival, au plus tard le 31 décembre 2023, pour la ville d'Osny.

La médiathèque se charge de la logistique du salon du 25 novembre 2023 et du partenariat avec la librairie.

Le service communication se charge des supports de communication du festival et de leur diffusion.

Article 3 – Règlement :

L'organisateur s'engage à verser la somme de 2500 € (deux mille cinq cents euros), TVA non applicable, conformément au devis fourni.

Le paiement se fera par mandat administratif.

Article 4 – Assurances

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à sa prestation auprès de sa compagnie d'assurance. L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques dans son lieu.

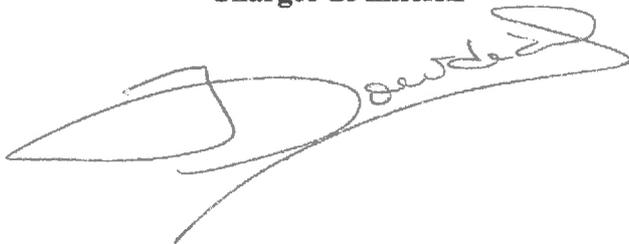
Fait en deux exemplaires originaux, le :

Le prestataire

L'organisateur

Isabelle Bourdial

Chargée de mission



Jean-Michel LEVESQUE

Le Maire